

MODALITE DE DEPOT DES CANDIDATURES (*Personnels*)

- Les **candidatures sont adressées** par lettre recommandée ou déposées **au Bureau du Décanat au plus tard le vendredi 3 novembre 2023 à 12h00.**
- Le candidat doit figurer sur la liste électorale
- Chaque candidature doit être accompagnée du formulaire de candidature originale signée du candidat et de la photocopie d'une pièce d'identité.
- Des imprimés pour le **dépôt de candidature** sont mis à la disposition des candidats qui **en feront la demande au Bureau du Décanat** de l'UFR de Médecine et en ligne sur la page de l'élection.
- Un **récépissé définitif sera rendu au plus tard le jeudi 9 novembre 2023.**
- Les candidats peuvent élaborer une **profession de foi** qui sera portée à la connaissance des électeurs (le texte de la profession de foi ne peut excéder une page recto-verso d'un format 21 x 29,7).